FINANCEMENT DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS EN CÔTE D'IVOIRE : RÉFLEXION SUR LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À PARTIR DE L'EXPÉRIENCE DES PAYS NORDIQUES

Aline Désirée Laugba N'CHO
Université Alassane OUATTARA, Bouaké
Côte d'Ivoire

&
Tatin Brice-Louis TIECOURA
Université Félix HOUPHOUËT- BOIGNY, Abidjan
Côte d'Ivoire

Reçu : 09/08/2026 **Évalué** :11/08/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Cet article compare le financement des services de garde d'enfants dans les pays nordiques à ce qui est pratiqué en Côte d'Ivoire. Il s'appuie sur une revue de la littérature et une analyse des politiques publiques et met en lumière les disparités en matière de financement, d'accessibilité et de gouvernance. Les pays nordiques se distinguent par un investissement public conséquent et une forte implication des collectivités territoriales. À l'inverse, en Côte d'Ivoire, l'offre de services de garde est limitée et les ménages supportent une part importante du coût d'accès à ces services. L'analyse des finances locales révèle que les collectivités territoriales disposent de marges budgétaires susceptibles de contribuer au financement des services de garde. Des scénarios sont proposés selon différents objectifs de financement afin d'estimer le nombre d'enfants dont les frais d'inscription pourraient être pris en charge, totalement ou partiellement. La mise en œuvre de ces scénarios suppose toutefois un développement de l'offre de services de garde afin de respecter les exigences en matière de capacité d'accueil et d'encadrement.

Mots-clés : Services de garde d'enfants, capital humain, capital social, financement public , collectivités territoriales.

Classification JEL: H75 ; H72 ; I22 ; J13 ; H41

FINANCING CHILDCARE SERVICES IN CÔTE D'IVOIRE: LESSONS FROM THE ROLE OF LOCAL GOVERNMENTS IN THE NORDIC COUNTRIES

Abstract : This article compares the financing of childcare services in the Nordic countries and Côte d'Ivoire. It draws on a literature review and an analysis of public policies to highlight disparities in financing, accessibility, and governance. The Nordic countries are characterized by substantial public investment and strong involvement of local governments. By contrast, in Côte d'Ivoire, the supply of childcare services remains limited, and households bear a substantial share of

the cost of access. The analysis of local public finances shows that local governments have budgetary surpluses that could help finance childcare services. Different financing scenarios are proposed to estimate the number of children whose enrollment fees could be fully or partially covered. However, the implementation of these scenarios would require an expansion of childcare services to meet standards regarding service capacity and staffing.

Keywords: Childcare, services, human capital, social capital, public financing, local governments.

JEL Classification: H75; H72; I22; J13; H41

Introduction

Les avantages des services de garde pour les ménages et pour l'économie dans son ensemble expliquent l'intérêt et les investissements qui leur sont accordés (Attanasio et al., 2022 ; Beukes et al., 2025; Lloyd & Lee, 2025). Toutefois, tandis que certains pays ont largement développé l'offre de ces services, d'autres restent confrontés à des difficultés importantes dans ce domaine. Ces disparités se traduisent par des écarts dans la proportion d'enfants ayant accès à ces services. En effet, les pays nordiques figurent parmi les plus avancés en la matière. Ils sont reconnus pour la qualité et l'accessibilité de leurs services de garde. Le caractère universel et généralement subventionné de ces services dès l'âge d'un an se traduit par des taux de participation élevés – supérieurs à 50 % (Drange, 2019 ; Gromada & Richardson, 2021; Laaninen et al., 2024).

La littérature montre que les gouvernements jouent un rôle central dans le développement et le financement des services de garde. Plusieurs études analysent les stratégies publiques qui visent à réduire le coût de ces services et à améliorer leur accessibilité, notamment à travers des subventions, des aides directes aux familles ou des soutiens aux prestataires (Whitehurst, 2017 ; Purcal & Fisher, 2006 ; Sakhonchik et al., 2023). D'autres travaux comparent les systèmes de financement des services d'éducation et de garde de la petite enfance dans différents pays afin d'identifier les meilleures pratiques et les modèles de financement les plus efficaces (Belfield, 2006 ; Navarro-Cruz & Luschei, 2018 ; Wills & Mistry, 2021). D'autres encore adoptent une approche systémique pour analyser l'organisation et le fonctionnement du secteur, en examinant les caractéristiques des prestataires et leurs structures financières (Cattoretti & Paull, 2022).

En dépit de ces avancées, certaines questions continuent de faire l'objet de débats. Les auteurs s'interrogent entre autres sur les mécanismes de financement les plus efficaces pour soutenir l'expansion durable des services de garde et sur la répartition des responsabilités financières entre l'État, les familles et le secteur privé (Zigler & Finn-Stevenson, 1996; Dobrotic & Juros, 2016). Les discussions portent aussi sur la conception des programmes et leur capacité à réduire les inégalités sociales et de genre, ainsi que sur la qualité et l'organisation des services (Staab, 2017 ; Flanagan & Acheson, 2024).

Ces questions sont particulièrement importantes dans les pays en développement, où l'offre de services de garde demeure souvent limitée et inégalement répartie. Les populations les plus vulnérables vivent souvent dans des zones insuffisamment

desservies par ces services (Currimjee et al., 2022 ; Raikes et al., 2023). En outre, les données disponibles sur la fréquentation de ces programmes restent rares. Les estimations de la Banque mondiale indiquent par exemple qu'au Sénégal et en Côte d'Ivoire, la participation aux programmes de garde est inférieure à 1 % chez les enfants de moins de trois ans. Comprendre les mécanismes d'organisation et de financement des services de garde est donc essentiel pour orienter les politiques publiques et soutenir le développement de systèmes de garde accessibles et de qualité.

Dans ce contexte, la question centrale de cet article est la suivante : Quels mécanismes d'organisation et de financement sont susceptibles de soutenir l'expansion de l'offre de services de garde d'enfants dans les pays en développement, notamment en Côte d'Ivoire ? Une attention particulière est portée au cas de la Côte d'Ivoire, car, bien que la littérature sur les services de garde d'enfants existe, les questions relatives au financement de ces services semblent peu analysées. L'objectif général est de proposer des mécanismes d'organisation et de financement potentiels des services de garde d'enfants en Côte d'Ivoire. De manière spécifique, il s'agit d'identifier les dispositifs d'organisation et de financement des services de garde d'enfants dans les pays nordiques et d'examiner les possibilités de leur adaptation au contexte de la Côte d'Ivoire.

Cet article apporte deux principales contributions à la littérature sur le financement des services de garde d'enfants. Premièrement, il met en évidence le potentiel des collectivités territoriales comme source complémentaire de financement des services de garde d'enfants. Deuxièmement, il quantifie le potentiel de financement des services de garde d'enfants à partir des excédents budgétaires des communes, en estimant le nombre de contributions familiales qui pourraient être prises en charge selon différents scénarios de financement.

L'article est structuré comme suit : la première section présente les fondements théoriques du financement des services de garde d'enfants. La deuxième section analyse les politiques de garde d'enfants dans les pays nordiques. La troisième section examine le cas de la Côte d'Ivoire. La dernière section propose une discussion des résultats et formule des recommandations.

1. Fondements théoriques du financement des services de garde d'enfants

Le financement des services de garde d'enfants s'appuie sur des cadres théoriques tels que la théorie du capital humain, du capital social et du bien-être. Ces approches mettent en évidence l'importance des investissements dans le développement des individus dès le bas âge, tout en soulignant le rôle déterminant de l'environnement familial dans la formation des capacités. Elles éclairent les fondements de l'intervention de l'État dans le financement et la régulation de ces services.

Schultz (1961) avance que certaines dépenses que l'on considère habituellement comme de la consommation, telles que celles consacrées à l'éducation ou à la santé, constituent en réalité des investissements en capital humain. Son point de vue est partagé par Becker (1962), qui appelle l'investissement en capital humain l'ensemble des activités qui influencent le revenu réel futur par l'investissement de ressources dans les individus. Ces activités comprennent la scolarité, la formation en cours d'emploi, les soins médicaux ou encore l'acquisition d'informations sur le système

économique. Par cette approche, ces auteurs posent les bases de la théorie du capital humain. Ils soutiennent que les dépenses qui visent le développement des compétences, des connaissances et des capacités des individus améliorent leur productivité et génèrent ainsi un rendement positif.

Toutefois, leurs analyses restent relativement générales quant au moment où ces investissements doivent être réalisés. L'importance des interventions dès le plus jeune âge n'est explicitement mise en évidence que plus tard avec les travaux de Heckman (2008). En effet, pour cet auteur, les premières années de la vie sont déterminantes pour l'acquisition des compétences cognitives et socio-émotionnelles qui influencent la productivité future. Les politiques sociales devraient donc prioritairement cibler cette période. Selon lui, si un enfant n'est pas motivé à apprendre et à s'engager dès le début de sa vie, il est plus probable qu'à l'âge adulte il échoue sur le plan social et économique. Plus la société tarde à intervenir dans la vie d'un enfant défavorisé, plus il devient coûteux de corriger les désavantages.

Heckman (2008) conçoit la formation des capacités comme un processus dynamique influencé par les investissements, l'environnement familial et l'intervention publique. Cette dynamique implique des rendements différenciés des investissements au cours du cycle de vie. Les rendements des investissements en éducation sont plus élevés pour les enfants les plus capables, en meilleure santé et plus motivés.

L'importance de l'environnement familial dans la formation du capital humain est soulignée par Coleman (1988) à travers la théorie du capital social. Le capital social, au sein de la famille comme de la communauté, participe à la formation du capital humain des générations futures. Il renvoie aux relations entre les enfants et leurs parents, ainsi qu'aux interactions avec les autres membres de la famille. Ainsi, Coleman (1988) estime que le capital humain des parents ne se traduit pas automatiquement en avantages pour l'enfant ; il nécessite d'être transmis à travers des interactions, du temps et une présence effective, sans lesquels son impact demeure limité.

En référence à ces approches, le capital social et le capital humain entretiennent une relation réciproque : si le premier contribue à la formation du second, celui-ci renforce en retour le capital social, en favorisant dès le bas âge les interactions sociales. Dès lors, ces dynamiques justifient amplement la mise en œuvre d'investissements précoces en faveur de la petite enfance.

Dans ce cadre, des auteurs tels que Gronau (1977), Donovan et Watts (1990) et Becker (1994) se sont intéressés au rôle de l'État dans la mise en œuvre de ces investissements[1]. En effet, le recours aux services de garde d'enfants résulte d'un arbitrage au sein du ménage, où le coût de ces services est comparé à la valeur du temps que la mère pourrait consacrer à des activités rémunérées (Gronau, 1977).

[1] Cette analyse s'appuie sur des travaux antérieurs réalisés dans le cadre d'un projet de recherche sur les services de garde en Côte d'Ivoire financé par le CRD): « Impact des programmes socio-éducatifs communautaires d'encadrement de la petite enfance sur l'autonomisation de la femme des zones défavorisées du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire »

L'intervention publique vise à faciliter cet arbitrage en soutenant le développement et l'accessibilité de l'offre de garde. Elle se justifie par les effets externes positifs associés des investissements dans la petite enfance. En proposant des environnements propices à l'apprentissage, les structures de garde contribuent dès le bas âge à la formation du capital humain (Donovan & Watts, 1990 ; Becker, 1994). Les rendements de ces investissements sont à la fois individuels et collectifs puisqu'ils bénéficient aux enfants, aux mères ainsi qu'à la société à travers l'amélioration et le maintien de la qualité de la main-d'œuvre.

L'intervention de l'État dans le marché des services de garde d'enfants s'inscrit dans le champ des finances publiques, qui mobilise les apports de l'économie de bien-être pour justifier l'action publique en présence de défaillances du marché. Elle s'appuie sur les fonctions d'allocation et de redistribution mises en évidence par Musgrave (1959), qui distinguent l'affectation des ressources en vue de satisfaire des besoins méritoires. Il s'agit des besoins tels que l'éducation ou le logement, considérés comme suffisamment importants pour que leur satisfaction soit assurée par le budget public, au-delà de ce que fournit le marché.

> "…Such wants are met by services subject to the exclusion principle and are satisfied by the market within the limits of effective demand. They become public wants if considered so meritorious that their satisfaction is provided for through the public budget, over and above what is provided for through the market and paid for by private buyers. This second type of public wants will be referred to as merit wants. Public services aimed at the satisfaction of merit wants include such items as publicly furnished school luncheons, subsidized low-cost housing, and free" (R. A. Musgrave, 1959, p13).

Ainsi, les services de garde peuvent être rapprochés de ces besoins qualifiés de *merit wants* par cet auteur. Ils se caractérisent par le fait que leur satisfaction peut justifier une intervention publique lorsque les choix individuels ne permettent pas d'atteindre un niveau de consommation socialement souhaitable. L'action publique en faveur de la petite enfance ne se limite pas à soutenir l'offre de service, mais à en encadrer la qualité, à améliorer l'information des ménages et à en élargir l'accès, en particulier pour les populations les plus modestes (Council of Economic Advisers, 1997).

Dans l'ensemble, les théories du capital humain, du capital social et des finances publiques convergent pour justifier l'importance des investissements dans la petite enfance Ainsi, la section suivante présente le cadre conceptuel du financement décentralisé de ces services.

2. Cadre conceptuel du financement décentralisé des services de garde d'enfants

Les différentes approches théoriques mobilisées dans cet article permettent de proposer un cadre conceptuel qui établit un lien entre les mécanismes de financement des services de garde d'enfants et les principaux effets attendus. En présence de défaillances du marché, notamment une offre insuffisante et des barrières financières auxquelles sont confrontés certains ménages, l'intervention publique peut être déterminante pour améliorer l'accessibilité des services de garde et soutenir leur développement. Dans une logique de décentralisation, les collectivités territoriales peuvent contribuer à cette intervention par le financement des infrastructures, le

cofinancement des structures existantes ou encore la prise en charge d'une partie des contributions des ménages.

Ces mécanismes sont susceptibles de favoriser une meilleure répartition géographique de l'offre et d'accroître la demande de services de garde. Ils peuvent favoriser le développement cognitif et socio-émotionnel des enfants, faciliter la participation des mères au marché du travail, améliorer les revenus des ménages, renforcer la productivité et contribuer à la réduction des inégalités. Ainsi, le financement décentralisé des services de garde représente un investissement public susceptible de générer des bénéfices durables pour les individus et pour la collectivité. La Figure 1 résume le cadre conceptuel proposé.

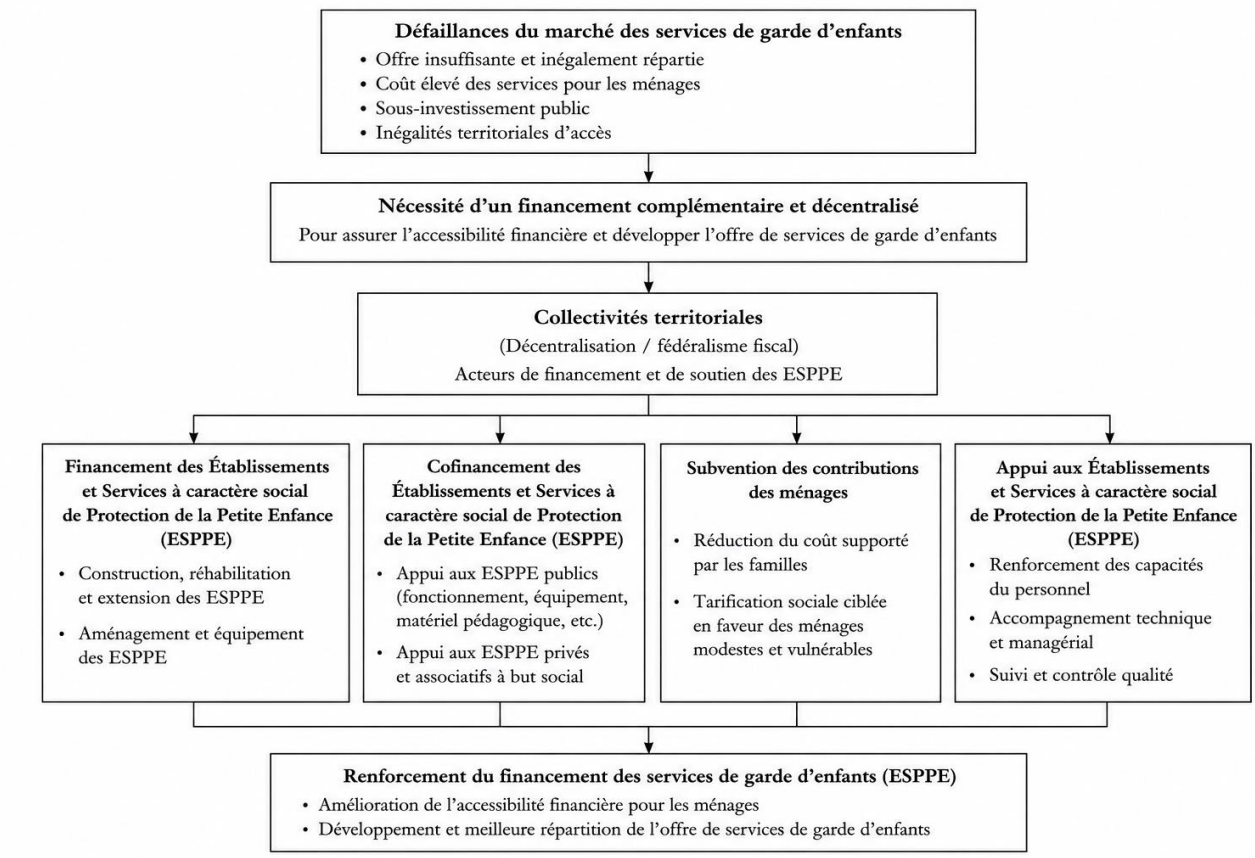


Figure 1 : Cadre conceptuel

Source : Auteurs

3. Analyse des politiques de garde d'enfants des pays nordiques

L'analyse porte sur cinq pays, à savoir la Norvège, le Danemark, la Suède, la Finlande et l'Islande. Dans ces pays, les services de garde reposent sur la reconnaissance d'un droit d'accès, ce qui se traduit par une prise en charge des enfants

dès les premières années de vie (Voir Tableau en Annexe).

Organisation

Les pays adoptent généralement une approche décentralisée dans l'organisation des services de garde. Ils mettent à contribution les administrations locales chargées de la mise en œuvre, dans le respect d'un cadre légal.

Les services se caractérisent par des ratios éducatifs relativement faibles. Ces ratios sont soit encadrés par la réglementation comme en Norvège et en Finlande. Concrètement, ces ratios varient d'environ 1 adulte pour 3 à 7 enfants selon l'âge, avec par exemple 1 pour 3 enfants de moins de trois ans en Norvège, 1 pour 4 en Finlande, et autour de 5 à 6 enfants par adulte en Suède, en Islande et au Danemark. En Norvège, la formation des éducateurs correspond à un diplôme de niveau universitaire qui inclut des stages pratiques en structure d'accueil. Les éducateurs travaillent généralement avec des assistants, pour lesquels aucune qualification formelle n'est exigée, bien que certains disposent d'une formation professionnelle spécifique. En 2015, environ 27 % des assistants détenaient un certificat dans ce domaine (Drange, 2019; Dalgaard et al. 2022).

Offre de services

L'offre est diversifiée en structures publiques, privées, allocation pour la garde à domicile, milieu, assistantes maternelles agréées et organisées de différentes manières et autres dispositifs flexibles tels que l'accueil en dehors des heures normales de réception. La Finlande, la Suède et le Danemark font partie des cinq pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – avec l'Estonie et la Slovénie – où il n'existe pas de childcare gap. C'est-à-dire des pays qui arrivent à assurer une transition directe entre un congé parental bien rémunéré et un droit à temps plein aux services de garde des enfants (Serapioni, 2025).

Financement

Dans la plupart des pays, les pouvoirs publics assurent la majeure partie des coûts par des subventions et des recettes fiscales. Au Danemark, les autorités locales financent au moins 75 % du coût d'une place (Commission européenne 2025) tandis qu'en Norvège, les subventions publiques couvrent environ 80 % des coûts, conditionnées au respect des exigences réglementaires (Drange, 2019). Les dépenses publiques par enfant – exprimées en pourcentage du PIB par habitant – sont estimées à 55 % en Finlande, 44 % en Islande, 41 % en Norvège, 33% en Suède et à 28 % au Danemark (OCDE, 2025).

Accessibilité et équité

Les données de 2022 montrent la faible contribution des ménages au financement de l'éducation de la petite enfance. Elle représente 4 % des dépenses en Finlande, 6 % en Suède et en Islande, et 13 % en Norvège. Seul le Danemark se distingue par une participation plus élevée des ménages évaluée à 24 % (OCDE, 2025). Le niveau de contribution des ménages peut varier au sein d'un même pays, en particulier entre les collectivités locales. En Suède, un système de tarification progressive est appliqué en

fonction des revenus et du nombre d'enfants, avec un plafonnement des frais et des exonérations pour les ménages à faibles revenus. De même, en Finlande, les frais varient selon les revenus et la taille du ménage, pouvant aller jusqu'à la gratuité pour les familles les plus modestes.

En termes d'effets, en Suède, il a été observé que la fréquentation précoce des services de garde a contribué à l'amélioration de la santé des enfants, en particulier chez les enfants des ménages à faibles revenus. La probabilité d'être diagnostiqué avec un trouble mental a baissé de 2,9 points de pourcentage (Van den Berg & Siflinger, 2022 cités par Dutta, 2024).

Forces des modèles

Les services de prise en charge des enfants des pays nordiques présentent plusieurs atouts. D'abord, l'accès à ces services est officiellement reconnu et garanti par la loi. Ensuite, la diversité de l'offre, soutenue largement par le financement public (entre 75 et 80 %) ainsi que sa qualité, permet de limiter les barrières liées aux coûts d'accès. Enfin, la gouvernance décentralisée et encadrée favorise une adaptation des services aux besoins locaux. L'ensemble de ces facteurs contribue à des taux de fréquentation particulièrement élevés, généralement supérieurs à 80 %.

Pratiques adaptables

L'analyse des modèles de services de garde des pays nordiques met en évidence un ensemble de bonnes pratiques susceptibles d'inspirer d'autres contextes. En matière d'accès, ces systèmes reposent sur l'institutionnalisation d'un droit à une place dans une structure d'accueil, ainsi que sur la mise à disposition gratuite d'un certain nombre d'heures de garde pour les enfants dont les parents sont au chômage ou en congé parental. Ils assurent une coordination étroite entre le congé parental et l'accès aux services de garde, garantissant ainsi une continuité dans la prise en charge des jeunes enfants.

En ce qui concerne le financement, plusieurs mécanismes sont mobilisés afin de réduire les barrières financières. Il s'agit entre autres du plafonnement des frais, de la suppression des coûts pour les ménages à faibles revenus, ainsi qu'une couverture importante des coûts par les pouvoirs publics qui peut atteindre jusqu'à 80 %. Des allocations sont aussi prévues pour soutenir les services proposés par le secteur privé.

S'agissant de la gouvernance, les dispositifs reposent sur une organisation décentralisée, caractérisée par une forte implication des collectivités locales, permettant une meilleure adaptation des services aux besoins des populations. L'offre de services se distingue par sa diversité et sa flexibilité, combinant structures collectives, accueil à domicile chez des assistantes maternelles et dispositifs adaptés aux contraintes horaires des parents.

Aspects perfectibles

Malgré ces éléments positifs, des marges d'amélioration subsistent. D'une part, les contraintes liées à la disponibilité des places ou à l'âge d'entrée effectif dans les dispositifs limitent l'accès aux services de garde. D'autre part, la contribution financière des ménages, bien que régulée, peut constituer un obstacle surtout pour les ménages défavorisés. En particulier dans les systèmes où elle varie selon les collectivités locales. En outre, la gestion décentralisée peut engendrer des disparités

régionales dans l'offre des services.

Par ailleurs, les dispositifs de type *cash-for-care*, en offrant une compensation financière pour la garde à domicile, soulèvent des questions relatives à l'utilisation effective des ressources allouées et à leur impact sur le développement des services formels d'accueil. En effet, ces transferts ne garantissent pas leur affectation directe aux besoins de l'enfant et peuvent réduire l'incitation au recours aux structures éducatives.

4. Analyse de la politique de garde d'enfants en Côte d'Ivoire

Cette section présente un aperçu du système de garde d'enfants en Côte d'Ivoire, en mettant l'accent sur l'organisation, le financement, l'accessibilité, les forces ainsi que les principaux défis.

Organisation

En Côte d'Ivoire, la prise en charge de la petite enfance a été mise en place progressivement depuis les premières politiques sociales. Dès 1961, la responsabilité de l'organisation du secteur a été confiée au Ministère chargé des affaires sociales, chargé de la création, de l'agrément et du contrôle des structures publiques et privées qui assurent la protection et l'éducation de la petite enfance. Ce dispositif s'est renforcé au début des années 1990 avec la création des Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) en 1991, destinés à assurer, dans la journée, la prise en charge des enfants âgés de 3 mois à 5 ans ; et des Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE) en 1992, orientés vers la prise en charge des enfants âgés de 1 an 6 mois à 5 ans issus de milieux défavorisés.

En 2014, le Service de Coordination des Structures Éducatives de Base (SCSEB) a été mis en place dans le but de promouvoir, de coordonner et d'encadrer les structures de prise en charge de la petite enfance, ainsi que d'en assurer le suivi et l'évaluation des activités pédagogiques. Selon l'arrêté n°613/MSFFE/CAB du 24 novembre 2015 portant organisation et fonctionnement des Établissements et Services à caractère social de Protection de la Petite Enfance, les services de garde sont qualifiés d'Établissements et Services à caractère social de Protection de la Petite Enfance (ESPPE).

Conformément aux dispositions du Chapitre III relatives au fonctionnement, les ESPPE disposent d'une capacité d'accueil de 60 places par unité, sans que leur capacité globale n'excède 200 enfants pour trois unités. Le ratio d'encadrement personnel/enfants est fixé à 1 éducateur pour 30 enfants et 1 auxiliaire pour 25 enfants dans les CPPE et CACE; à 1 éducateur pour 8 enfants et 1 pour 5 enfants dans les crèches; et à 1 éducateur pour 15 enfants et 1 auxiliaire pour 10 enfants dans les garderies.

Offre de services

Les services de garde d'enfants s'organisent autour d'une offre encore limitée, marquée par la coexistence de dispositifs formels et informels. S'agissant des structures formelles, les CACE et les CPPE répondent à des logiques d'implantation

différentes. Les CPPE de catégorie 1 regroupent ceux localisés à Abidjan, la catégorie 2 ceux situés dans les chefs-lieux de région ou de département, et la catégorie 3 ceux implantés dans les sous-préfectures. En ce qui concerne les CACE, la catégorie 1 correspond aux structures situées en zone péri-urbaine d'Abidjan et dans les sous-préfectures, tandis que la catégorie 2 regroupe celles implantées dans les villages.

Le nombre de structures a augmenté et, malgré le nombre croissant, elles ne répondent pas aux besoins. En effet, on dénombrait 101 structures privées en 2023. Le nombre de CACE et de CPPE est respectivement passé de 148 et 94 en 2020 à 166 et 122 en 2024, tandis que les crèches-garderies s'élevaient à 70 (données du SCSEB et du MFFE, 2024). La population des enfants âgés de 0 à 4 ans dépassait 3 696 301 sur l'ensemble du territoire ivoirien (INS, 2021), alors que seulement 19 606 enfants étaient inscrits dans les structures formelles.

En outre, la cartographie des structures formelles révèle une répartition inégale de l'offre de services de garde d'enfants. Certaines régions, telles que le District Autonome d'Abidjan ou le Sud-Comoé, concentrent une part importante des CPPE et des CACE, tandis que d'autres régions, comme le Cavally, le Bélier, San Pedro ou le Lôh-Djiboua, présentent une couverture plus limitée. Par ailleurs, certaines régions sont davantage dotées en CACE qu'en CPPE, à l'instar du N'Zi ou de l'Iffou. Toutefois, l'interprétation de ces résultats cartographiques doit être nuancée, dans la mesure où les CACE et les CPPE répondent à des logiques d'implantation différentes.

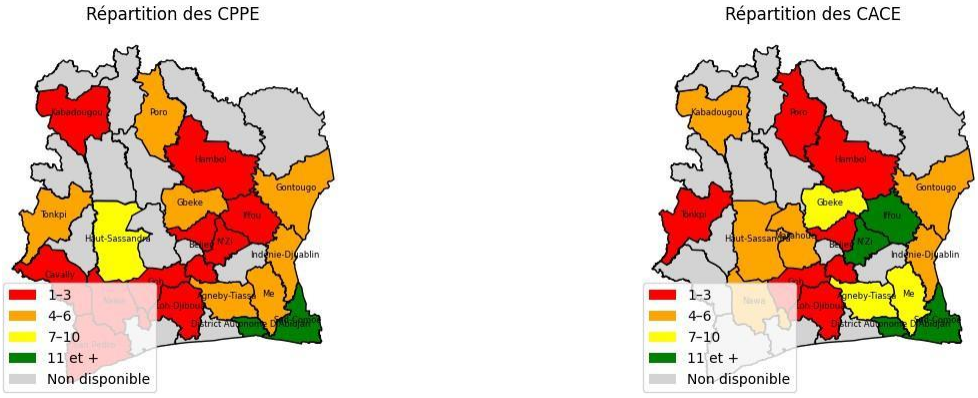


Figure 2 : Répartition des CPPE et des CACE

Source : Auteurs à partir des Directives 2020-2021 du MFFE

La faible disponibilité et l'inégale répartition des structures formelles amènent certains ménages à se tourner vers les services informels. Ces services constituent un recours en raison de leur accessibilité, de leur flexibilité et de facteurs non monétaires tels que la confiance, les valeurs partagées et la proximité sociale. Cependant, ils se caractérisent par un encadrement et une qualité difficilement appréciable, en raison de l'absence de formation des prestataires et de contrôle des conditions d'accueil.

Financement

Sur la période 2020–2024, les ressources financières mobilisées par l'État en faveur de la petite enfance, tous programmes confondus, s'élèvent à 16,2 milliards de FCFA.[3] Le tableau suivant présente les dotations financières de quelques CPPE sur la période 2023–2025. Les montants varient selon les structures, avec des valeurs comprises entre 3 992 000 et 8 000 000 FCFA. Les données disponibles ne permettent pas d'apprécier la contribution des collectivités locales, le cas échéant.

Tableau 1 : Dotations financières de quelques structures sur la période 2023-2025 en CFA

Région	Structure	2023	2024	2025
Indénié-Djuablin	CPPE Agnibilékrou	—	5 000 000	5 000 000
	CPPE Yakassé-Feyassé	6 250 000	6 250 000	6 290 000
	CPPE Zinzénou	7 380 000	6 310 000	6 000 000
	CPPE Niablé	5 600 000	8 000 000	8 000 000
Sud-Comoé	CPPE Grand-Bassam	3 992 000	6 000 000	7 000 000

Source: Auteurs, à partir du rapport annuel 2025 du MFFE.

Les frais de contribution des ménages varient selon les catégories de structures. Pour les CPPE, ils s'élèvent à 25 000 FCFA pour la catégorie 1, 17 000 FCFA pour la catégorie 2 et 10 000 FCFA pour la catégorie 3. En ce qui concerne les CACE, les frais sont de 10 000 FCFA pour la catégorie 1 et de 8 000 FCFA pour la catégorie 2.

D'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2021, le poids démographique des enfants âgés de 0 à 5 ans est d'environ 16,6 % au niveau national (4,8 millions). En d'autres termes, en Côte d'Ivoire, près d'un habitant sur six est un enfant de moins de 6 ans. La population de 4,8 millions d'enfants âgés de 0 à 5 ans peut être considérée comme la demande potentielle de services de garde d'enfants.

L'arrêté n° 613/MSFFE/CAB du 24 novembre 2015 fixe à 200 enfants la capacité maximale d'un établissement de protection de la petite enfance. Par conséquent, la satisfaction de la demande potentielle nécessite environ 24 000 établissements. Ce résultat met en évidence non seulement l'ampleur de l'écart entre les besoins et l'offre de services de garde, mais aussi la nécessité de rechercher de nouvelles sources de financement.

5. Analyse au regard des travaux de Heckman (2008), Rowe (1972) et Rowe et Husby (1973)

L'objectif de cette section est de confronter les expériences des pays nordiques et de la Côte d'Ivoire aux enseignements de la littérature, ceux tirés des travaux de Rowe

(1972), Rowe et Husby (1973) et Heckman (2008).

Heckman (2008) a fait des recommandations relatives aux aspects pratiques de la mise en œuvre des programmes de la petite enfance, autour des questions de ciblage, de choix des programmes, de mise en œuvre, de financement et d'adhésion. En termes de ciblage, les programmes devraient viser les enfants défavorisés et privilégier des interventions dès les premières années de vie qui incluent des visites à domicile afin d'influencer durablement l'environnement familial, tout en favorisant le développement des compétences socio-émotionnelles, au-delà des seules capacités cognitives.

Concernant la mise en œuvre, il suggère de concevoir des programmes respectueux de la diversité culturelle et du cadre familial et d'adapter les interventions aux spécificités des contextes. Certaines actions peuvent modifier les valeurs et les comportements des enfants et entrer en tension avec les normes parentales. L'implication du secteur privé ainsi que des communautés permet de mobiliser des ressources supplémentaires et de favoriser l'adhésion.

Rowe (1972) met en évidence les difficultés méthodologiques liées à l'évaluation des coûts des services de garde d'enfants. L'auteure souligne la nécessité de distinguer les coûts d'investissement et les coûts récurrents, tout en prenant en compte les ressources non monétaires (bénévolat, contributions communautaires) ainsi que les variations régionales des prix et des salaires. Son analyse montre que la qualité des services dépend de plusieurs facteurs, tels que le ratio personnel/enfants, la qualification du personnel, la sécurité et la qualité de l'environnement éducatif.
L'élaboration d'une politique en matière de services de garde d'enfants nécessite une compréhension précise des différents programmes existants, de leurs coûts et de leurs bénéfices (Rowe & Husby, 1973). Pour la mise en place d'un service de garde, l'analyse montre que le principal déterminant de la qualité et des coûts est le ratio personnel/enfants, ce qui signifie que les dépenses liées au personnel constituent la part la plus importante du budget. Elle souligne que l'amélioration de la qualité implique souvent l'intégration de services complémentaires (activités éducatives, repas, soins de santé, formation du personnel), ce qui augmente les coûts. Aussi, le développement des systèmes mixtes qui combinent différents modes de garde et un financement partagé entre parents, pouvoirs publics et communauté peut être une solution plus adaptée pour des services de garde efficaces et accessibles. Les enseignements tirés indiquent que la mise en place de services de garde efficaces nécessite une planification, un niveau d'investissement suffisant et une organisation des services.

Au vu de ces enseignements, les systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance observés dans les pays nordiques sont dans l'ensemble cohérents avec les principes d'investissement précoce. L'institutionnalisation d'un droit d'accès, combinée au financement public important, favorise une forte fréquentation des centres dès les premières années de vie. De plus, l'accent mis sur le développement global de l'enfant, à travers le jeu et les interactions sociales, s'inscrit dans la valorisation des compétences socio-émotionnelles mise en avant par Heckman (2008).

En Côte d'Ivoire, bien qu'un cadre réglementaire existe, plusieurs écarts subsistent par rapport aux recommandations de la littérature. L'accès aux services est limité et inégalement réparti. L'organisation est centralisée, ne favorisant pas l'adaptation des dispositifs aux réalités locales. Néanmoins, certaines pratiques assimilables aux recommandations de la littérature peuvent être observées, à travers l'implication du secteur privé et des communautés. Le système ivoirien est encore en développement, malgré des politiques engagées dès les années 60.

Les collectivités décentralisées ont pour mission essentielle de fournir des services publics en réponse aux besoins de leur population. (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique DGTCP, 2025). À ce titre, elles pourraient être davantage mobilisées pour contribuer au financement des services de garde d'enfants en Côte d'Ivoire.

Tableau 2 : Résultat de l'exécution du budget global des communes au 31 décembre 2022 en FCFA

Nature	Recettes	Dépenses	Excédent	Pourcentage
Fonctionnement	142 824 924 423	127 908 767 748	14 916 156 675	37,71
Investissement	71 900 387 905	47 265 507 595	24 634 880 310	62,29
Total	214 725 312 328	175 174 275 343	39 551 036 985	100

Source: DGTCP (2023)

Tableau 3 : Résultat de l'exécution du budget global des communes au 31 décembre 2023 en FCFA

Nature	Recettes	Dépenses	Résultat brut	Pourcentage
Fonctionnement	158 179 528 188	145 822 789 177	12 356 739 011	34,73
Investissement	77 371 512 791	54 145 038 534	23 226 474 257	65,27
Total	235 551 040 979	199 967 827 711	35 583 213 268	100

Source: DGTCP (2025)

L'examen des résultats d'exécution budgétaire des communes pour les années 2022 et 2023 met en évidence l'existence de marges financières mobilisables. En 2022, les communes ont enregistré un excédent global de 39,55 milliards FCFA dont 14,92 milliards FCFA au titre du fonctionnement et 24,63 milliards FCFA pour l'investissement. En 2023, bien qu'en baisse, l'excédent est positif. Il se stabilise à 35,58 milliards FCFA, avec respectivement 12,36 milliards FCFA pour le

fonctionnement et 23,23 milliards FCFA pour l'investissement. Cette situation traduit une capacité des communes à dégager des soldes positifs, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Ces résultats suggèrent que les communes disposent de marges susceptibles d'être consacrées, au moins partiellement, au financement de services publics. Une partie de ces excédents pourrait être mobilisée pour soutenir le développement des services de garde d'enfants. Cet appui pourrait être sous forme de cofinancement des infrastructures, d'une subvention des coûts de garde pour les ménages vulnérables ou encore d'un appui aux opérateurs du secteur privé.

À titre d'exemple, le tableau ci-dessous présente une simulation du nombre de contributions familiales qui pourraient être prises en charge grâce à la mobilisation de 1 % de l'excédent communal enregistré en 2023. Nous proposons une répartition de la subvention à hauteur de 40 % pour les CPPE et de 60 % pour les CACE. Ce choix tient compte du fait que les CACE sont implantés dans les zones défavorisées. Au sein de chaque structure, la subvention est distribuée de manière égale entre les différentes catégories.

Le nombre d'enfants potentiellement pris en charge est obtenu en rapportant le montant alloué à la part de la contribution familiale couverte par les communes. Par exemple :

- À la ligne 2, les communes couvrent entièrement les frais des CPPE de catégorie 1. Cela représente 1 897 enfants (47 444 284/25 000).
- À la ligne 9, les communes couvrent trois quarts des frais, soit 18 750 FCFA par enfant (25 000 x 0,75). Cela permet de prendre en charge 2 530 enfants (47 444 284/18 750).
- À la ligne 15, les communes couvrent la moitié des frais, soit 12 500 FCFA par enfant (25 000 x 0,5). Le nombre d'enfants potentiellement pris en charge est alors de 3 795.

Dans un quatrième scénario, nous supposons que les collectivités territoriales accordent une subvention uniforme à tous les enfants, quelle que soit la structure d'accueil. En mobilisant 1 % de leur excédent, les communes pourraient financer les frais de garde d'environ 25 400 enfants ; sur la base d'une contribution des ménages estimée de 14 000 FCFA par enfant, la moyenne simple des montants applicables aux cinq catégories de structures ((25 000 + 17 000 + 10 000 + 10 000 + 8 000)/5).

Tableau 4 : Scénarios de prise en charge des frais d'inscription par les collectivités territoriales (mobilisation de 1 % de l'excédent budgétaire communal de 2023)

Scénario	Catégorie de structure	Subvention totale FCFA)	Part des ménages (FCFA)	Part des collectivités FCFA)	Nombre potentiel d'enfants couverts
Scénario 1: Prise en charge intégrale des frais d'inscription (100%)	CPPE catégorie 1	47 444 284	0	25 000	**1 897**
	CPPE catégorie 2	47 444 284	0	17 000	**2 791**
	CPPE catégorie 3	47 444 284	0	10 000	**4 744**
	CACE catégorie 1	106 749 640	0	10 000	**10 675**
	CACE catégorie 2	106 749 640	0	8 000	**13 343**
	Total	**355 832 133**			**33 450**
Scénario 2: Prise en charge des trois quart des frais d'inscription (75%)	CPPE catégorie 1	47 444 284	6 250	18 750	2 530
	CPPE catégorie 2	47 444 284	4 250	12 750	3 721
	CPPE catégorie 3	47 444 284	2 500	7 500	6 326
	CACE catégorie 1	106 749 640	2 500	7 500	14 233
	CACE catégorie 2	106 749 640	2 000	6 000	17 791
	Total	**355 832 133**		**355 832 133**	**44 601**
Scénario 3: Prise en charge de la moitié des frais d'inscription (50%)	CPPE catégorie 1	47 444 284	12 500	12 500	3 795
	CPPE catégorie 2	47 444 284	8 500	8 500	5 581
	CPPE catégorie 3	47 444 284	5 000	5 000	9 489
	CACE catégorie 1	106 749 640	5 000	5 000	21 350
	CACE catégorie 2	106 749 640	4 000	4 000	26 687
	Total	**355 832 133**			**66 902**
Scénario 4: Subvention uniforme pour tous les enfants	Toutes les catégories	355 832 133	0	14 000	**25 416**

Source : Auteurs

Les simulations montrent que, pour un budget fixe de 355 832 133 FCFA, le nombre d'enfants pris en charge varie selon le niveau de participation financière des collectivités. Si celles-ci prennent en charge la totalité des frais d'inscription (scénario 1), environ 33 450 enfants pourraient bénéficier d'une prise en charge. Ce nombre passe à 44 601 enfants lorsque les collectivités financent 75 % des frais (scénario 2) et atteint 66 902 enfants lorsqu'elles n'en financent que la moitié (scénario 3). Cette variation s'explique par la diminution du montant de la subvention par enfant, ce qui permet d'étendre la couverture à un plus grand nombre de bénéficiaires.

Le quatrième scénario privilégie l'égalité de traitement entre les bénéficiaires, mais conduit à une couverture plus faible que les scénarios basés sur une différenciation des montants selon les catégories de structures. En effet, il accorde une subvention supérieure aux structures dont les frais d'inscription sont les plus faibles, notamment les CACE catégorie 2 (8 000 FCFA), les CPPE catégorie 3 (10 000 FCFA) et les CACE catégorie 1 (10 000 FCFA).

Ces simulations illustrent les arbitrages auxquels les collectivités territoriales pourraient être confrontées entre le niveau de soutien accordé aux ménages, l'équité dans l'allocation des subventions et le nombre d'enfants pouvant bénéficier d'une prise en charge. Ainsi :

- Si la priorité est de réduire au maximum la charge financière supportée par les ménages, le scénario 1 est le plus favorable puisqu'il prévoit une subvention totale des frais d'inscription.
- Si l'objectif est de garantir au maximum d'enfants l'accès aux services de garde, le scénario 3 est le plus approprié.
- Le scénario 2 trouve un équilibre entre les objectifs précédents. En prenant en charge 75 % des frais d'inscription, il allège considérablement la charge financière des ménages tout en permettant à un plus grand nombre d'enfants de bénéficier d'une prise en charge relativement au scénario 1.
- Si l'objectif est l'égalité de traitement entre les bénéficiaires, le scénario 4 est celui à adopter. Mais, ce choix permet de couvrir un nombre d'enfants inférieur à celui obtenu avec les autres scénarios.

Ces propositions de simulations supposent toutefois que leur mise en œuvre nécessiterait une adaptation de l'offre de services de garde afin de respecter les normes réglementaires en matière de capacité d'accueil et de ratios d'encadrement.

Conclusion

Cet article a pour objectif de proposer des mécanismes d'organisation et de financement potentiels des services de garde d'enfants en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, il adopte une démarche comparative qui combine une revue de la littérature, une analyse des politiques publiques dans cinq pays nordiques, ainsi qu'un examen du dispositif ivoirien. Cette approche a permis de confronter les pratiques observées aux enseignements théoriques relatifs à l'investissement dans la petite enfance et au rôle de l'intervention publique.

Les résultats mettent en évidence des écarts importants entre deux contextes. Les

pays nordiques se distinguent par une reconnaissance du droit d'accès aux services de garde, un financement public important qui couvre une part importante des coûts, ainsi qu'une gouvernance décentralisée qui favorise l'adaptation aux besoins locaux. Ainsi, en Islande par exemple, les administrations locales ont l'obligation légale de fournir et de financer les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance, qu'ils soient proposés en structures collectives ou à domicile.

En Côte d'Ivoire, malgré des progrès institutionnels, l'offre de services reste limitée et inégalement répartie. Les ménages supportent encore une part importante du coût d'accès à ces services et les services informels sont souvent utilisés. Par ailleurs, l'analyse des finances locales ainsi que les scénarios de simulation réalisés révèlent que la mobilisation d'une faible part de l'excédent budgétaire communal pourrait contribuer au financement des services de garde. Ils donnent un aperçu des arbitrages qui pourront être faits entre le niveau de soutien accordé aux ménages, l'équité dans l'allocation des subventions et l'extension de la couverture des services de garde.

En somme, les résultats de cette étude plaident en faveur d'un renforcement du rôle des collectivités territoriales dans le financement des services de garde d'enfants, afin de soutenir le développement des services de garde en Côte d'Ivoire. Ce renforcement pourrait se traduire par le cofinancement des infrastructures, la mise en place de mécanismes de subvention adaptés aux objectifs poursuivis par les pouvoirs publics et le soutien aux initiatives locales.

Références bibliographiques

ATTANASIO Orazio, CATTAN Sarah & MEGHIR Costas, 2022, « Early childhood development, human capital, and poverty », *Annual Review of Economics*, 14(1), pp. 853-892, Doi : 10.1146/annurev-economics-092821-053234.

BECKER Gary S., 1962, « Investment in human capital: A theoretical analysis », *Journal of Political Economy*, 70(5, Part 2), pp. 9-49.

BECKER Gary S., 1994, « Human capital revisited », dans Gary S. Becker (Ed.), A theoretical and empirical analysis with special reference to education, 3e édition, Chicago, The University of Chicago Press, pp. 15-28.

BELFIELD Clive R., 2006, « Financing Early Childhood Care and Education: An International Review », Paper for 2007 Global Monitoring Report on Education for All. En ligne https://repository.upenn.edu/handle/20.500.14332/5706

BEUKES Janine, ALCOCK Sophie, LEAL Mariana, THOMPSON U., DRAPER Catherine E. & NORRIS Shane A., 2025, « Exploring Early Childhood Development Interventions for Building Human Capital in Sub-Saharan Africa: A Scoping Review », *Child Care, Health and Development*, 51(4), e70138.

CATTORRETTI Giacomo & PAULL Gillian, 2022, Providers' finances: Evidence from the Survey of Childcare and Early Years Providers 2021, Research report, Frontier Economics, mars 2022, En ligne https://assets.publishing.service.gov.uk/media/626958388fa8f57a3abd4cd0/Frontier_-_SCEYP_2021_Finance_Report.pdf

COLEMAN James S., 1988, « Social capital in the creation of human capital », *American Journal of Sociology*, 94, pp. S95-S120.

COMMISSION EUROPÉENNE, 2025, Education and Training Monitor 2025 –

Country report: Denmark, En ligne https://op.europa.eu/webpub/eac/education-and-training-monitor/en/country-reports/denmark.html.

COUNCIL OF ECONOMIC ADVISERS, 1997, The Economics of Child Care, Executive Office of the President of the United States, En ligne https://clintonwhitehouse3.archives.gov/WH/EOP/CEA/html/childcare.html#econ

CURRIMJEE Asha, HEINZEL-NELSON ALVARENGA LIMA Juliana & TROIANO Sara, 2022, Childcare Arrangements for Low-Income Families: Evidence from Low- and Middle-Income Countries, World Bank, *Social Protection & Jobs Discussion Paper*, n° 2214.

DALGAARD Nanna T., BONDEBJERG Anders & SVINTH Lone, 2022, « Caregiver/child ratio and group size in Scandinavian early childhood education and care (ECEC): A systematic review of qualitative research », *Nordic Psychology*, Doi : 10.1080/19012276.2022.2137567.

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE, 2023, Rapport annuel sur la gestion financière et comptable des collectivités décentralisées – Exercice 2022, En ligne https://tresor.gouv.ci/tres/wp-content/uploads/2025/07/Rapport-Annuel-sur-la-gestion-comptable-des-collectivités-décentralisées.pdf

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE, 2025, Rapport annuel sur la gestion comptable des collectivités décentralisées – Exercice 2023, En ligne https://tresor.gouv.ci/tres/wp-content/uploads/2025/07/Rapport-Annuel-sur-la-gestion-comptable-des-collectivités-décentralisées.pdf

DIRECTORATE OF EDUCATION, 2018, Country profile Iceland: Early childhood education and care (ECEC), En ligne https://mms.is/sites/mms.is/files/country_profile_iceland_-_ecec_juni_2018.pdf

DOBROTIĆ Ivana & VUČKOVIĆ JUROŠ Tanja, 2016, « Who Should Finance Childcare? Multilevel Analysis of 24 Countries », Revija za socijalnu politiku, 23(3), pp. 323-357, Doi : 10.3935/rsp.v23i3.1392

DONOVAN Susan & WATTS Harold, 1990, « What can child care do for human capital? », *Population Research and Policy Review*, 9(1), pp. 5-23, En ligne https://www.jstor.org/stable/40229900

DRANGE Nina, 2019, « Child Care, Education and Equal Opportunity », dans Children's Rights in Norway: An Implementation Paradox?, *Universitetsforlaget*, pp. 246-265. En ligne https://doi.org/10.18261/9788215031415-2019-09

DUTTA Ritu, 2024, « Garderies universelles subventionnées de Suède pour les enfants de 1 à 5 ans (1975–en cours) », SDG16+, 7 novembre 2024, En ligne https://www.sdg16.plus/fr/policies/garderies-universelles-subventionnees-de-suede-pour-les-enfants-de-1-a-5-ans-1975-en-cours/

FLANAGAN Kate & ACHESON Carol, 2024, Rapport final sur l'inclusion et le financement des services de garde et d'éducation de la petite enfance, février 2024.

GROMADA Anna & RICHARDSON Dominic, 2021, Where do rich countries stand

on childcare?, UNICEF, En ligne https://www.unicef.org/innocenti/media/5431/file/UNICEF-Where-Do-Rich-Countries-Stand-on-Childcare-2021.pdf

GRONAU Reuben, 1977, « Leisure, home production, and work. The theory of the allocation of time revisited », *The Journal of Political Economy*, 85(6), pp. 1099-1124.

HECKMAN James J., 2008, « Schools, Skills, and Synapses », *Economic Inquiry*, 46(3), pp. 289-324, Doi : 10.1111/j.1465-7295.2008.00163.x.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), 2021, État et structure de la population (RGPH 2021), En ligne https://media-files.abidjan.net/document/docs/document_mzk0c4qi7g9.pdf

LAANINEN Markus, KULIC Nevena & EROLA Jani, 2024, « Age of entry into early childhood education and care, literacy and reduction of educational inequality in Nordic countries », *European Societies*, 26(5), pp. 1333-1362, Doi : 10.1080/14616696.2024.2310694.

LLOYD Eva & LEE Sun Hee, 2025, « Comparing the English and Korean marketised childcare systems in the context of promoting maternal employment », Journal of International and Comparative Social Policy, pp. 1-19, En ligne https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/729534C9D301B8194C344D16234D679E/S2169976325000208a.pdf/comparing-the-english-and-korean-marketised-childcare-systems-in-the-context-of-promoting-maternal-employment.pdf

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT (MFFE), 2024, « Politique genre et protection de la petite enfance, une priorité gouvernementale », Gouv'Actu, n° 12, En ligne https://media-files.abidjan.net/document/docs/document_qnkc40rfba.pdf

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT (MFFE), 2025, Rapport annuel 2025, En ligne https://web.famille.gouv.ci/uploads/publications/176959923169.pdf

MUSGRAVE Richard A., 1959, The Theory of Public Finance: A Study in Public Economy, New York, McGraw-Hill.

NAVARRO-CRUZ Giselle Emilia & LUSCHEI Thomas F., 2018, « International Evidence on Effective Early Childhood Care and Education Programs: A Review of Best Practices », *Global Education Review*, 5(2), pp. 8-27.

OECD, 2025a, Education at a Glance 2025: Country Note – Iceland, En ligne https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/education-at-a-glance-2025-country-notes/e320e2ea-en.pdf

OECD, 2025b, Education at a Glance 2025: OECD Indicators, OECD Publishing, Doi : 10.1787/1c0d9c79-en.

PURCAL Christine & FISHER Kirsty, 2006, « Affordability funding models for early childhood services », *Australasian Journal of Early Childhood*, 31(4), pp. 49-58.

RAIKES Abbie, RAO Nirmala, YOSHIKAWA Hirokazu, COHRSSEN Caroline, BEHRMAN Jere, CAPPA Claudia, DEVERCELLI Amanda, LOPEZ BOO Florencia, MCCOY Dana & RICHTER Linda, 2023, « Global tracking of access

and quality in early childhood care and education », *International Journal of Child Care and Education Policy*, 17(1), article 14, Doi : 10.1186/s40723-023-00116-5.

ROWE Mary P., 1972, « How much is good child care worth? », Child Care Review, pp. 17-20.

ROWE Mary P. & HUSBY C. H., 1973, « Economics of child care: Cost, needs, and issues », Child Care Review, 75, pp. 1-16.

SAKHONCHIK Alena, ELEFANTE Marina & NIESTEN Hannelore Maria L., 2023, Government Financial Support for Childcare Services: A Study of Regulations in 95 Economies, Washington, D.C., World Bank, Policy Indicators Briefs, En ligne https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099431007202325029

SCHULTZ Theodore W., 1961, « Investment in human capital », *The American Economic Review*, 51(1), pp. 1-17.

SERAPIONI Mauro, 2025, Childcare gap in the European Union: A 2025 overview, COFACE Families Europe / European Observatory on Family Policy, En ligne https://coface-eu.org/wp-content/uploads/2025/02/Observatory_childcaregap_website.pdf

STAAB Silke, 2017, « The expansion of childcare services (2006–2010) », dans Gender and the politics of gradual change: Social policy reform and innovation in Chile, Cham, *Springer*, pp. 135-161.

WHITEHURST Grover J., 2017, Why the federal government should subsidize childcare and how to pay for it, *Evidence Speaks Reports*, 2(11).

WILLS Gabrielle & KIKA-MISTRY Jesal, 2021, « Supply-side and demand-side approaches to financing early childhood care and education in South Africa », Ilifa Labantwana & RESEP ECD Working Paper Series, n° ECD WP 003/2021, En ligne https://ilifalabantwana.co.za/wp-content/uploads/2021/11/Supply-side-and-demand-side-approaches-to-financing-early-childhood-care-and-education-in-South-Africa-V08.pdf

ZIGLER Edward F. & FINN-STEVENSON Matia, 1996, « Funding Child Care and Public Education », The Future of Children, 6(2), pp. 104-121, Doi : 10.2307/1602422